



DATE de CONVOCATION et d’AFFICHAGE

25 mars 2022

## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 31 mars 2022

L’an deux mille vingt deux, le 31 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	20
Nombre de votants par procuration	9
Nombre de suffrages exprimés	29

### **Etaient présents** : (20)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEGRAND Christophe, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, Adjoint,

JOOS Clément, GLAZIK Dorothée, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, RICHARD Nicolas, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, DENTREBECQ Patrick, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

### **Ont donné procuration** : (9)

DEHONDT Florence à David CALCOEN  
PRUVO Isabelle à Jean-Claude COURTENS  
DELVART Vincent à Frédéric DEVOS  
BECK Sabrina à Dorothée GLAZIK  
BRU Caroline à Isabelle PRONIER  
WLOSIK Edmond à Didier DERAM  
GROYSILLIER Céline à Maryse LEPROVOST  
VALLART Rudolph à Rémi BRICHE  
VANAGT Laurent à Luc POISSONNET

### **Absents/excusés** : (0)

**Secrétaire de séance** : JOOS Clément désigné à l’unanimité

## 01-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17/03/2022

Décision du conseil municipal

**Adopté à 24 voix pour**

**5 abstentions ( Didier DERAM, WLOSIK Edmond, Laurent VANAGT, Patrick DENTREBECQ, Luc POISSONNET)**

## 2) ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Les élus ont reçu avec la note de synthèse l'état annuel 2021 des indemnités des élus municipaux.

Cet état ne fait pas l'objet de vote et de délibération. Il s'agit d'une simple communication prescrite par la loi d'engagement et de proximité du 27/12/2019.

## 3) ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2022

Les tableaux détaillés des subventions proposées

- aux personnes de droit privé (associations).

**article 6574 du budget** - pour 2022 et dont le montant total s'élève à 119.824,69,00€ selon le **détail joint** + une réserve de 3.000,00€ en cas de décision d'attribution de subventions exceptionnelles au cours de l'année par le Conseil Municipal.

- aux personnes de droit public
  - o Régie de transport : 113.500,00€
  - o EHPAD : 11.464,00€
  - o EPA – Agence d'ingénierie départementale du nord : 1.250,00€

Les conseillers sont invités à délibérer sur les propositions.

Décision du conseil municipal

**Adopté à 26 voix pour**

**3 abstentions (Laurent VANAGT, Patrick DENTREBECQ, Luc POISSONNET)**

---

## 4) VOTE DES TAUX DES 2 TAXES – COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

La loi de finances 2021 a supprimé les recettes provenant de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRS) et les allocations compensatrices de TH au profit notamment des communes.

La loi a mis en place une compensation de la perte de la taxe d'habitation par la récupération de la taxe sur le foncier bâti perçue par le Département.

Ce transfert de recettes (taxes + allocations compensatrices) du département vers les communes sera soit supérieur, soit inférieur au produit de THRP (taxe+ allocations compensatrices).

Un coefficient correcteur viendra corriger les écarts positifs ou négatifs constatés et sera le rapport entre les recettes AVANT REFORME et les recettes APRES REFORME.

Pour 2022, le coefficient correcteur est de 0,919430, ce qui signifie que le transfert du foncier bâti du Département est plus important que la perte de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. Le prélèvement s'élève à 211.925,00 €

Suite à la réunion de la commission des finances du 26/03/2022,

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2022 pour les 2 taxes, soit :

Taxe	Taux d'imposition communal 2020	Taux départemental 2020	Taux global 2021
Taxe foncière PB	20,98%	19,29%	40,27%
Taxe foncière PNB	65,97%		65,97%

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter les taux 2022

Décision du conseil municipal

**Adopté à 26 voix pour**

**3 voix contre (Laurent VANAGT, Patrick DENTREBECQ, Luc POISSONNET)**

**5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil a reçu la proposition budgétaire dans son intégralité avec la note de synthèse.

La proposition budgétaire a été présentée à la commission des finances, le 26/03/2022.

Les sections s'équilibrent ainsi

<b>LIBELLE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Recettes et Dépenses</b>	7.712.927,23	8.664.331,16

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter :

- Les crédits inscrits dans le projet de budget

Décision du conseil municipal

**Adopté à 26 voix pour**

**3 voix contre (Laurent VANAGT, Patrick DENTREBECQ, Luc POISSONNET)**

**6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – REGIE DE TRANSPORT – BUDGET ANNEXE**

Ce budget est un budget annexe à celui de la commune et est équilibré en dépenses et recettes à 136.100,00€.

Seule la section de fonctionnement est alimentée.

Tous les investissements de la régie sont repris sur le budget de la commune (achat de véhicule)

La section de fonctionnement est équilibrée par une subvention de la commune et est prévue pour un montant de 113.500,00€

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter :

- Les crédits inscrits dans le projet de budget

Décision du conseil municipal

**Adopté à l'unanimité**

**7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – VENTE CAVEAUX-CAVURNES – BUDGET ANNEXE**

Ce budget créé en 2015 est un budget annexe à celui de la commune et servira à la gestion des ventes des caveaux et cavurnes dans la partie extension du cimetière.

Ce budget est alimenté pour un montant de 72.388,00€ en recettes et en dépenses.

La section d'investissement de 69.384,00 correspond au stock constaté au 31/12/2021.

Ce budget s'équilibre et ne bénéficie pas de subvention d'équilibre du budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter :

- Les crédits inscrits dans le projet de budget

Décision du conseil municipal

**Adopté à l'unanimité**

**8) RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS UKRAINIENS**

Des familles ukrainiennes sont accueillies via une association dans des familles wormhutoises. Des enfants seront scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la commune. Mr le Maire demande l'accord au conseil pour la gratuité de la restauration scolaire pour les enfants ukrainiens qui seraient amenés à fréquenter le restaurant scolaire.

Décision du conseil municipal

**Adopté à l'unanimité**

**9) LISTE DES DECISIONS**

**1 - 10/03/2022** - est signé avec la société BUREAU VERITAS – Parc d'activités de l'Etoile – Rond point de la porte de Lille – BP 30089 – 59791 GRANDE-SYNTHÉ Cedex, un contrat pour la vérification périodique des installations techniques dans les bâtiments communaux pour les années 2022-2023-2024, aux conditions financières suivantes :

Prestations	Nb au 01/01/2022	Périodicité	Prix total HT
Vérification périodique des installations électriques	26	Annuelle	2.030,00€/an

Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement de chauffage/ventilation	20	Annuelle	800,00€/an
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles			
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de cuisson	1	Annuelle	40,00€/an
Vérification périodique des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité incendie	7	Annuelle	720,00€/an
Vérification périodique des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité incendie	1	Triennale	150,00€
Vérification des appareils ou accessoires de levage			
Echelles, gazelles, escabeaux, échafaudage,	17	Annuelle	1,00€/an
chariot élévateur,	1	Semestrielle	450,00€/an
nacelle,	1	Annuelle	80,00€/an
pont élévateur,	1	Annuelle	125,00€/an
chargeuse	1		
Vérification des EPI contre les chutes de hauteur ou type gilet de sauvetage	5	Annuelle	100,00€/an

Ces montants peuvent varier en fonction de l'ajout ou la suppression d'équipement et/ou de bâtiment.

Pour 2022, le coût total est de 4.496,00€ HT

Révision : les prix seront actualisés par application de la formule de l'article 11 du contrat.

Date de signature du contrat : le 10/03/2022

Durée du contrat : 3 ans – 2022-2023-2024

Facturation complémentaire hors contrat :

1 journée : 500€ HT

½ journée : 250€ HT

**2 – 09/03/2022** - est signé avec la société DORMAKABA SAS – 3, rue Descartes, ZAC de la Ferme des roses – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS, un contrat d'entretien pour la porte automatique de la médiathèque, à compter du 8 mars 2022 jusqu'au 7 mars 2025 pour les prestations ci-dessous aux conditions suivantes :

- Coût annuel 1<sup>ère</sup> année : 490,90 € HT soit 589, 08 € TTC (Contrat 4 étoiles-ACCES). Ce prix sera révisable pour les années suivantes selon la formule reprise à l'article 11 des conditions générales annexées au contrat.
- Durée de trois ans à compter du 8/03/2022

Date de signature du contrat : le 08 /03/2022

**3 – 10/03/2022** - est signé avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES – un contrat pour l'installation de matériel et logiciels à la Médiathèque, aux conditions suivantes :

OBJET : Mise en place de la solution WIFI Guest intégré afin d'avoir le WIFI accès public avec contrôle des logarithmes de connexion dans le respect des textes de loi

Prestations	HT	TTC
EQUIPEMENT – Serveur Ucopia US250 – Licence 30 utilisateurs – Switch Alcatel OS6350-P10, 8 ports Giga PoE – Boitier UTM Stormshield SN210	3.122,63 €	3.747,16 €
Prestation d'installation et paramétrage	1.651,80 €	1.982,16 €
TOTAL	4.774,43 €	5.729,32 €

Un fois l'installation exécutée, un contrat de maintenance sera signé avec ORANGE BUSINESS SERVICES pour un coût annuel de 172,13 € HT – 206,56€ TTC

Date de signature du contrat : le 10/03/2022

**4- 15/03/2022** - est signé avec la société « RIDEAU ROUGE ORGANISATION », représentée par Monsieur François JOYEUX, un contrat d'engagement pour un concert de Patrick Sébastien 30 ans de Fiesta accompagné par ses 10 musiciens et 4 danseuses, aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :**

Société RIDEAU ROUGE ORGANISATION  
représentée par Monsieur François JOYEUX  
Siège social : 434 rue Fernand Léger 77190 DAMMARIE-LES-LYS  
N° de SIRET : 803 429 877 00019

**Date- horaire- lieu de la prestation :**

Le 01/07/2022 de 21h à 23h environ place du Général de Gaulle

**Coût de la prestation :**

Montant total HT : 63 364.93 € HT (Soixante-trois-mille-trois-cent-soixante-quatre euros et quatre-vingt-treize centimes)

TVA de 5 ,5% : 3485.07 €

Montant total TTC : 66 850€ (Soixante-six-mille-huit-cent-cinquante euros) TTC.

Règlement acompte à la signature du contrat : 20 000 € TTC (Vingt-mille euros)

Le solde à la suite de la prestation : 46 850 € TTC (Quarante-six-mille-huit-cent-cinquante euros)

**Date de signature du contrat :** le 25/02/2022

**5- 15/03/2022** - est signé avec la société « RIDEAU ROUGE ORGANISATION », représentée par Monsieur François JOYEUX, un contrat d'engagement pour représentation Tribute Johnny Hallyday (1 chanteur et 5 musiciens), aux conditions suivantes :

**Coordonnées du mandataire :**

Société RIDEAU ROUGE ORGANISATION  
représentée par Monsieur François JOYEUX  
Siège social : 434 rue Fernand Léger 77190 DAMMARIE-LES-LYS  
N° de SIRET : 803 429 877 00019

**Date-horaire-lieu de la prestation :**

Le 02/07/2022 de 21h à 23h environ Place du Général de Gaulle

**Coût de la prestation :**

Montant total HT : 3 649.29 € HT (Trois-mille-six-cent-quarante-neuf euros et vingt-neuf centimes)

TVA de 5,5% : 200.71 €

Montant total TTC : 3 850€ (Trois-mille-huit-cent-cinquante euros) TTC.

**Date de signature du contrat : le 07/03/2022**

**6 – 14/03/2022** - est signé avec la société **AQUASTAR – 126 Rue Pasteur– CS 20000 – 59 370 MONS EN BAROEUL**

Objet : Contrat de renouvellement de support Firewall Security pack Stormshield – situé à la Médiathèque 60, place du Général de Gaulle - WORMHOUT

Durée du contrat : 1 an du 14/01/2022 au 31/12/2022

Date de signature du contrat : le 09/03/2022

**Montant du contrat : Prix HT : 321 €**

**TVA 20% : 64.20€**

**Total TTC : 385.20€**

**7 – 14/03/2022** - est signé avec la société :

ID VERDE SAS – agence de dunkerque – 806 rue Vancauwenberghe – 59640 DUNKERQUE -

Objet : un contrat d'entretien du terrain de football synthétique qui comprend 3 décompactages de la surface de jeu et 2 nettoyages du gazon synthétique.

Durée : 1 an - du 01/03/2022 au 28/02/2025

Montant : HT – 3.667,70€ - TTC – 4.401,24€

Date de signature du contrat : **le 11 mars 2022**

La dépense sera inscrite au budget de la commune au compte 615221/FOOTBALL/412

**8- 15/03/2022** - est signé avec :

NOREADE – La Comette – CS 70250 – 59670 CASSEL

Objet : un contrat d'abonnement en eau potable pour les locaux occupés précédemment par le CFP

Compteur numéro : **I12KA113458.**

Durée : illimitée à compter du 01/03/2022

Montant : selon les tarifs repris dans le contrat Date de signature du contrat : **le 15 mars 2022**

Monsieur le Maire clos la séance à 19H58

Fait à WORMHOUT, le 5 avril 2022

Publié le 5 avril 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



